



# CONDITIONS COMMERCIALES 2023

Télévision – Vidéo – Univers digital – Opérations Spéciales

# CADRE GÉNÉRAL - TÉLÉVISION

Les modulations et remises suivantes s'appliquent, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2023, à tout achat d'espace publicitaire classique et de parrainage, sur la chaîne Antenne Réunion Télévision, en régie chez Antenne Solutions Business.

## **Pour bénéficier des remises :**

- L'annonceur doit assurer le paiement intégral des factures d'Antenne Solutions Business à la date d'exigibilité du paiement des factures
- L'annonceur et le mandataire doivent respecter les Conditions Générales de Vente d'Antenne Solutions Business
- Le mandataire est garant du paiement des factures dans les délais fixés par les Conditions Générales de Vente

Les remises commerciales s'appliquent en cascade selon l'ordre défini ci-contre. La première remise s'applique sur le montant brut modulé hors taxe d'achat d'espace de l'ordre de publicité à signer, c'est-à-dire le montant brut hors taxe après application des majorations éventuelles définies ci-après.

Les remises sont applicables pour chaque annonceur et non par marque.

En cas de non-respect de son engagement à la fin de l'année 2023, l'annonceur est redevable du remboursement total des remises engagement, multiprogrammes, progression, volume accordées par Antenne Solutions Business sur la totalité des ordres de publicité concernés en 2023.

**Toutes les conditions générales de vente sont à consulter [ici](#).**

# CASCADE DE REMISES

- **Brut HT**

- Majoration Emplacement Préférentiel
- Exclusivité de l'écran / Contextualisation du jingle publicitaire / Co-branding / Campagne multi-spots / Multi-produits et annonceurs / Service Médiaplanning / Campagne SMS

- **Brut modulé HT**

- Remise Campagnes Collectives, SIG et Grandes Causes
- Remise DAY
- Remise de Progression
- Remise de Production Locale
- Remise de Volume
- Prime de Centralisation ou Remise de Cumul de Mandats

- **Net HT**

- **Net TTC**

# INDICES DE SAISONNALITÉ

Période	Indice
Du 01/01/2023 au 15/01/2023	indice 90
Du 16/01/2023 au 16/04/2023	indice 100
Du 17/04/2023 au 02/07/2023	indice 110
Du 03/07/2023 au 23/07/2023	indice 90
Du 24/07/2023 au 27/08/2023	indice 100
Du 28/08/2023 au 22/10/2023	indice 110
Du 23/10/2023 au 19/11/2023	indice 100
Du 20/11/2023 au 17/12/2023	indice 110
Du 18/12/2023 au 31/12/2023	indice 90



# INDICES DE FORMAT PUBLICITAIRE

Formats en secondes	Indice
3	0,33
4	0,35
5	0,37
6	0,4
7	0,43
8	0,45
9	0,47
10	0,52
11	0,55
12	0,59
13	0,62
14	0,65
15	0,68
16	0,7
17	0,73
18	0,76
19	0,79
20	0,81
21	0,84
22	0,87
23	0,89
24	0,92
25	0,95

Formats en secondes	Indice
26	0,96
27	0,97
28	0,98
29	0,99
30	1
31	1,1
32	1,15
33	1,2
34	1,25
35	1,3
36	1,34
37	1,38
38	1,42
39	1,46
40	1,5
41	1,54
42	1,58
43	1,62
44	1,66
45	1,7
46	1,74
47	1,78
48	1,82

Formats en secondes	Indice
49	1,85
50	1,88
51	1,91
52	1,94
53	1,97
54	2
55	2,05
56	2,1
57	2,15
58	2,2
59	2,25
60	2,3
75	3,05
90	3,8
100	4,3
120	5,3
150	6,8
180	8,3

Les tarifs publiés dans les grilles des écrans publicitaires sont exprimés en base 30 secondes. Pour connaître le tarif au format, il convient d'appliquer l'indice correspondant à la durée du spot. Pour tous les formats au-delà de 60 secondes, ajouter 0,05 **pour chaque seconde supplémentaire.**

Exemple : Pour un spot de 63 secondes, l'indice à appliquer sera 2,45. On le calcule selon la règle ci-dessus :  $2,3 + (3 \times 0,05)$ .

# REMISES DES SECTEURS SPÉCIFIQUES

## **CAMPAGNES COLLECTIVES, SIG et INTERET GENERAL ..... -30%**

Une campagne est considérée comme collective lorsqu'elle a pour objectif de promouvoir des produits ou des services présentés de manière collégiale au profit d'un organisme professionnel, d'une association, d'une marque collective (telle que définie par l'INPI), sans mettre en avant une ou plusieurs marques des produits ou services concernés. Les campagnes dites collectives ne peuvent donc faire la promotion d'une entreprise ou d'une marque commerciale. Les publicités gouvernementales ordonnancées par le SIG et les publicités relatives aux grandes causes bénéficient également de ces conditions.

Pour obtenir le statut de campagne collective et/ou d'intérêt gouvernemental, les demandes doivent être adressées exclusivement par mail à [regiepub@antennereunion.fr](mailto:regiepub@antennereunion.fr) et être accompagnées d'un dossier justifiant le bienfondé de la demande pour l'année en cours. Seule Antenne Solutions Business est habilitée à reconnaître une campagne « collective » ou « intérêt général » en se fondant sur la définition réglementaire.

Les campagnes ne bénéficiant pas de ce statut pour l'année 2023 sont soumises au tarif général et **aux Conditions Générales de Vente.**

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation et volume sont cumulables.

## **CUMUL DE MANDATS..... -5%**

Tout annonceur qui confie ses achats d'espaces publicitaires à un mandataire en 2023 peut bénéficier d'une remise de cumul de mandats sur son chiffre d'affaires brut en espace classique et en parrainage réalisé au cours de l'année

Cette remise est accordée si le mandataires, en 2023, répond aux critères cumulatifs suivants :

- Le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, l'achat, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur
- Le mandataire est titulaire d'au moins 2 mandats d'achat d'espace publicitaire de 2 annonceurs différents en 2023

Cette remise n'est accordée que si Antenne Solutions Business est en possession d'une attestation de mandat conforme au modèle des Conditions Commerciales, disponible [ici](#).

La remise de cumul de mandats s'applique en cours d'ordre sur le montant brut hors taxes d'achat d'espace publicitaire classique sur Antenne Réunion Télévision, après déduction de l'ensemble des remises, sur l'année 2023

**Elle n'est pas rétroactive.**

Les remises DAY, campagnes collectives, SIG & intérêt général et grandes causes, progression, production locale, volume sont cumulables.

**PRIME DE CENTRALISATION ..... -10%**

Tout annonceur qui confie ses achats d'espaces publicitaires à un mandataire en 2023 peut bénéficier de la prime de centralisation sur son chiffre d'affaires brut en espace classique et en parrainage réalisé au cours de l'année.

Cette remise est accordée si le mandataire, en 2023, répond aux critères cumulatifs suivants :

- Le mandataire justifie de la souscription aux logiciels d'étude et de médiaplanning référents sur le marché réunionnais, et réalise les plans média de l'annonceur
- Le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, l'achat, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur
- Le mandataire est titulaire d'au moins 2 mandats d'achat d'espace publicitaire pour le compte de 2 annonceurs différents en 2023

- L'annonceur ou le mandataire transmet une attestation de mandat conforme au modèle joint en annexe des Conditions Générales de Vente d'Antenne Solutions Business

La prime de centralisation s'applique en cours d'ordre sur le montant brut hors taxe d'achat d'espace publicitaire classique sur Antenne Réunion Télévision, toutes remises déduites, sur l'année 2023.

**Elle n'est pas rétroactive.**

Les remises DAY, campagnes collectives, SIG & intérêt général et grandes causes, progression, production locale, volume sont cumulables.



## REMISE DAY .....

La remise DAY s'applique pour tout annonceur consacrant au minimum 30% du montant brut modulé hors taxe d'achat d'espace publicitaire aux écrans excluant la tranche 19H-20H, soit les écrans nommés : 19h00, 19h40 et 19h50 (sous réserve de modification de la grille de diffusion).

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation, progression, production locale et volume sont cumulables.

Le montant brut modulé hors taxe investi dans les tranches DAY est garanti ; la diffusion des spots au sein de la tranche 19H-20H est modulable selon les disponibilités planning.

### Ma campagne :

NB. DE SPOTS / CAMPAGNE	DURÉE DE LA CAMPAGNE
18 spots minimum	<b>14 jours maximum consécutifs</b>

### % de remise :

% DU MONTANT BRUT HT D'ACHAT D'ESPACE EN DAY HORS 19:00 – 19:40 -19:50	% REMISE
De 100 à 60%	<b>-20%</b>
De 59 à 50%	<b>-15%</b>
De 49% à 40%	<b>-10%</b>
De 39% à 30%	<b>-5%</b>

## REMISE DE PROGRESSION .....

La remise de progression s'applique en fonction de la progression du montant net hors taxe annuel d'achat d'espace classique et parrainage investi sur Antenne Réunion Télévision au cours de l'année 2023 par rapport au montant net hors taxe annuel de l'année 2022.

Le montant net hors taxe annuel 2023 d'achat d'espace TV devra être supérieur à 15 000€.

Elle est calculée sur la tranche de dépassement selon le tableau ci-dessous :

<b>PROGRESSION DU MONTANT NET HT DE L'ACHAT D'ESPACE TV ENTRE 2022 ET 2023</b>	<b>% DE REMISE Sur la tranche de dépassement</b>
De 0 à 5%	-10%
De 5% à 10%	-15%
≥ 10%	-20%

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation, DAY, campagnes collectives ou campagnes gouvernement & intérêt général, production locale et volume sont cumulables.

Pour une mise en application de la remise de progression, l'annonceur doit s'engager par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business sur un montant net hors taxe d'achat d'espace publicitaire au cours de la totalité de l'année 2023 sur Antenne Réunion Télévision.

## REMISE DE VOLUME .....

La remise de volume s'applique en fonction du montant net hors taxe d'achat d'espace publicitaire investi sur Antenne Réunion Télévision et facturé par Antenne Solutions Business à un annonceur au moment de l'édition d'un bon de commande pour une nouvelle campagne.

**Elle n'est pas rétroactive et** est calculée selon le tableau ci-dessous :

MONTANT NET HT DE L'ACHAT D'ESPACE MÉDIA SUR ANTENNE RÉUNION TÉLÉVISION	% DE REMISE
De 5 000 à 10 000 €	-15%
De 10 001 € à 20 000 €	-17%
De 20 001 € à 30 000 €	-19%
De 30 001 € à 50 000 €	-21%
De 50 001 € à 70 000 €	-23%
De 70 001 € à 90 000 €	-25%
De 90 001 € à 120 000 €	-27%
De 120 001 € à 150 000 €	-29%
De 150 001 € à 200 000 €	-31%
De 200 001 € à 250 000 €	-33%
De 250 001 € à 300 000 €	-35%
De 300 001 € à 400 000 €	-37%
De 400 001 € et 500 000 €	-39%
500 001 € et +	-42%

Pour une mise en application immédiate de la remise de volume supérieure à 15%, l'annonceur doit s'engager par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business sur un montant net hors taxe d'achat d'espace publicitaire au cours de la totalité de l'année 2023 sur Antenne Réunion Télévision.

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation, DAY, engagement, multiprogrammes, progression, production locale, campagne collective, SIG et grandes causes sont cumulables

# VOUS PARTICIPEZ À L'ÉCONOMIE LOCALE ?

## PRODUCTION LOCALE ..... -15%

La remise de production locale s'applique pour tous les annonceurs réalisant la fabrication de leurs produits industriels sur le territoire de l'île de la Réunion.

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation, DAY, engagement, multiprogrammes, progression et volume sont cumulables.



# MAJORATIONS EN ESPACE CLASSIQUE

## **MAJORATION MULTISPOTS ..... +15%**

Est désignée comme « multispots » une campagne publicitaire diffusée sur Antenne Réunion Télévision, intégrant 3 spots différents ou plus.

**Ne sont pas concernés** : les spots d'un même produit qui sont déclinés sur plusieurs films publicitaires, avec des mentions légales différentes (secteur PGC – Codification Sécodip)

La majoration multispots est appliquée au spot à spot sur le tarif brut en vigueur.

## **MAJORATION PLURI-MARQUES ..... +20%**

Est désignée comme « pluri-marques » une campagne publicitaire intégrant la présence ou la citation de plus d'une marque dans le spot publicitaire diffusé sur Antenne Réunion Télévision.

La majoration pluri-marques est appliquée au spot à spot sur le tarif brut en vigueur.

## **MÉCANIQUE DE JEUX SMS AVEC NUMÉRO SURTAXÉ - +30%**

Est désignée comme « mécanique de jeux SMS avec numéro surtaxé » une campagne publicitaire intégrant un numéro court surtaxé diffusée, mais non hébergée, par Antenne Réunion Télévision.

La majoration mécanique de jeux sms avec numéro surtaxé est appliquée au spot à spot sur le tarif brut en vigueur.

## **EMPLACEMENT PRÉFÉRENTIEL (1) ..... +15%**

Est désignée comme campagne avec « emplacement préférentiel » un dispositif publicitaire dont un ou plusieurs spots bénéficie(nt) d'une position spécifique au sein de l'écran publicitaire diffusée sur Antenne Réunion Télévision.

Dans le cas d'une campagne avec emplacement préférentiel, l'annonceur peut être en position A (1ère position dans l'écran) ou Z (dernière position dans l'écran).

La majoration emplacement préférentiel est soumise à l'acceptation d'Antenne Solutions Business, hors publi-reportage.

Les modulations tarifaires sont appliquées au spot à spot sur le tarif brut en vigueur

## **(1)EP + JINGLE PUBLICITAIRE CONTEXTUALISÉ ..... +25%**

Dans le cas d'une campagne avec emplacement préférentiel et jingle publicitaire contextualisé, le dispositif inclut la position A (1ère position dans l'écran) ou Z (dernière position dans l'écran) et la contextualisation du jingle publicitaire.

La contextualisation du jingle publicitaire est soumise à un coût de production s'élevant à 890€ net hors taxe.

La majoration emplacement préférentiel + jingle publicitaire contextualisé est soumise à l'acceptation d'Antenne Solutions Business, hors publi-reportage. Les modulations tarifaires sont appliquées au spot à spot sur le tarif brut en vigueur

## **EXCLUSIVITE DE L'ECRAN (2) ..... +25%**

Est désignée comme campagne avec « exclusivité de l'écran » un dispositif publicitaire dont la durée des spots  $\geq$  45 secondes où l'annonceur sera placé seul dans l'écran publicitaire.

La majoration exclusivité de l'écran est soumise à l'acceptation d'Antenne Solutions Business, hors publi-reportage.

Les modulations tarifaires sont appliquées au spot à spot sur le tarif brut en vigueur.

## **(2)EXCLU + JINGLE PUBLICITAIRE CONTEXTUALISÉ ..... +30%**

Dans le cas d'une campagne avec « exclusivité de l'écran et jingle publicitaire contextualisé », le dispositif inclut le positionnement du spot d'une durée  $\geq$  45 secondes seul dans l'écran publicitaire et la contextualisation du jingle publicitaire.

La contextualisation du jingle publicitaire est soumise à un coût de production s'élevant à 890€ net hors taxes

La majoration exclusivité de l'écran + jingle publicitaire contextualisé est soumise à l'acceptation d'Antenne Solutions Business, hors publi-reportage.

Les modulations tarifaires sont appliquées au spot à spot sur le tarif brut en vigueur.

# REMISE SUR LE SPONSORING

## REMISE MULTIPROGRAMMES .....

La remise multiprogrammes s'applique en cas de parrainage de programmes différents par un même annonceur au cours de l'année 2023.

**Elle n'est pas rétroactive.**

Les remises engagement, production locale et cumul de mandats sont cumulables.

Pour une mise en application immédiate de la remise multiprogrammes, l'annonceur doit s'engager par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business sur le nombre de programmes différents qu'il parrainera au cours de la totalité de l'année 2023 sur Antenne Réunion Télévision.

NOMBRE DE PROGRAMMES DIFFERENTS	% DE REMISE
2	-5%
3	-10%
≥ 4	-15%

Pour consulter nos programme parrainables

**Cliquez ici**





## REMISE DURÉE DU PARRAINAGE

Le montant de la remise d'engagement est fixé en fonction de la durée du parrainage d'un même programme en nombre de mois sur l'année 2023.

**Elle n'est pas rétroactive.**

Les multiprogrammes, production locale et cumul de mandats sont cumulables.

Pour une mise en application immédiate de la remise d'engagement, l'annonceur doit s'engager par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business sur le nombre de mois du programme qu'il parrainera au cours de la totalité de l'année 2023 sur Antenne Réunion Télévision.

NOMBRE DE MOIS	% DE REMISE
De 2 à 3 mois	-10%
De 4 à 6 mois	-20%
≥ 7 mois	-25%



# CONDITIONS COMMERCIALES 2023

Univers digital – vidéo – Opérations spéciales

# Cadre général – Univers digital

Les grilles de tarifs des espaces publicitaires DIGITAL des sites en régie chez Antenne Solutions Business peuvent être consultées dans ce document. Elles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> Avril 2023 et sont susceptibles d'être modifiées. Elles sont accessibles en permanence sur le site internet [www.antennesb.fr](http://www.antennesb.fr)

Les tarifs publiés dans les grilles des espaces publicitaires (hormis pour les formats commercialisés en exclusivité) sont exprimés pour des campagnes avec un budget minimum de 500€ net hors taxe hebdomadaire.

Les remises suivantes s'appliquent, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2023, à tout achat d'espace publicitaire sur les sites Internet en régie chez Antenne Solutions Business : l'offre Antenne Réunion (sites et applications : LINFO.re et AntenneReunion.fr), le portail Orange.re, le site domtomjob.com, et les plateformes vidéos : MyTF1, 6Play et Dailymotion.

## **Pour bénéficier des remises :**

- L'annonceur doit assurer le paiement intégral des factures d'Antenne Solutions Business à leurs dates d'échéance.
- L'annonceur et le mandataire doivent respecter les Conditions Générales de Vente d'Antenne Solutions Business.

Les remises commerciales s'appliquent en cascade selon l'ordre défini ci-après. La première remise s'applique sur le montant brut corrigé hors taxe d'achat d'espace de l'ordre de publicité à signer, c'est-à-dire le montant brut hors taxe après application des majorations éventuelles définies au chapitre des modulations tarifaires.

Toutes les conditions générales de vente sont à consulter [ici](#).

# CASCADE DE REMISES

Du BRUT au NET

## Brut HT

**CPM brut x NB de PAP ou Tarif brut par jour x NB jour**

- Majoration multi-marques
- Majoration format vidéo
- Majoration plan de roulement
- Majoration mono device
- Majoration position instream
- Majoration capping
- Majoration ciblage

## BRUT corrigé

- *Remise collectivité, gouvernement & Intérêt général*
- *Remise de progression*
- *Remise de volume*
- *Remise cumul de mandats ou prime de centralisation*

**Net HT**

**Net TTC**

# MAJORATION – UNIVERS DIGITAL

## **MULTI-MARQUES ..... +20%**

La majoration multimarques s'applique à toutes les campagnes incluant la présentation ou citation de plusieurs marques dans un même message. L'annonceur doit en informer Antenne Solutions Business au moment de la réservation de l'espace.

La majoration multimarques s'applique sur le tarif brut hors taxe.

## **FORMAT VIDEO ..... +20%**

La majoration « format vidéo » s'applique aux formats display (rectangle, grand angle,...) lorsqu'ils intègrent de la vidéo.

La majoration vidéo s'applique sur le tarif brut hors taxe.

## **MONO DEVICE ..... +20%**

La majoration Mono device s'applique sur toutes campagnes diffusées sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business sur un device (Desktop ou mobile ou tablette) spécifique demandé par l'annonceur.

La majoration mono device s'applique sur le tarif brut hors taxe.

## **SYNCHRONISATION DE FORMATS ..... +20%**

La majoration synchronisation de formats est applicable sur toutes les campagnes avec synchronisation des affichages de plusieurs formats. Par exemple, l'affichage du rectangle et de l'habillage en même temps sur la page d'un ou plusieurs sites en régie chez Antenne Solutions Business.

La majoration synchronisation des formats s'applique sur le tarif brut hors taxe

## **.CAPPING ..... +20%**

La majoration capping concerne toutes les campagnes avec une limitation de l'exposition du format publicitaire pour un même utilisateur et pour une durée définie .

La majoration capping s'applique sur le tarif brut hors taxe.

## **CIBLAGE : NOUS CONTACTER**

La majoration ciblage concerne toutes les campagnes avec un ciblage spécifique disponible sur le réseau Antenne Solutions Business. L'annonceur doit en informer Antenne Solutions Business au moment de la réservation de l'espace. La majoration de ciblage s'ajoute sur le CPM Brut du format. Quelques exemples :

Cible	CPM additionnel
Homme	2,40 €
18 - 24 ans	2,40 €
CSP+	2,40 €

Cible	CPM additionnel
Intérêt voyage	4,00 €
Intérêt auto	2,40 €
Intérêt technologie	3,20 €

## **PREROLL / MIDROLL ONLY..... +10%**

La commercialisation des espaces INSTREAM sur le réseau Antenne Solutions Business se fait en rotation générale. Cela signifie qu'un tarif unique est appliqué pour les deux positions : preroll et midroll.

La majoration Preroll only ou Midroll only est applicable à la demande de l'annonceur sur une campagne vidéo diffusée sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business avec l'affichage du format publicitaire sur l'une des deux positions uniquement.

La majoration preroll / midroll s'applique sur le tarif brut hors taxe.

## **PLAN DE ROULEMENT ..... +20%**

La majoration plan de roulement est applicable dès lors que la campagne publicitaire est concernée par un changement ou une variation de création. La majoration plan de roulement s'applique sur le tarif brut hors taxe

## **GOVERNEMENT & INTERET GENERAL ..... -30%**

Pour bénéficier du statut de campagne d'intérêt gouvernemental, les annonceurs doivent adresser par mail à [regiepub@antennereunion.fr](mailto:regiepub@antennereunion.fr) l'agrément donné par le Service d'Information Gouvernemental. La qualité d' « intérêt général » est soumise à l'appréciation d'Antenne Solutions Business en se fondant sur les définitions règlementaires.

**Aucune autre remise n'est cumulable.**

## **REMISE DE VOLUME.....**

La remise de volume s'applique en fonction du montant BRUT hors taxe investi sur une campagne. Cette remise s'applique à chaque campagne, en fonction du montant brut de cette dernière.

Le montant de cette remise se calcule selon le barème suivant :

<b>POUR UNE CAMPAGNE D'UN MONTANT BRUT HT</b>	<b>% REMISE</b>
De 1 500 € à 2 999 €	-5%
De 3 000 € à 4 499 €	-10%
De 4 500 € à 5 999 €	-15%
De 6 000 € à 6 999 €	-20%
De 7 000 € à 7 999 €	-25%
8 000 € et +	-30%

# REMISES – UNIVERS DIGITAL

## PROGRESSION.....

La remise de progression s'applique en fonction de la progression du montant net hors taxe annuel d'achat d'espace classique sur les sites et applications en régie chez Antenne Solutions Business au cours de l'année 2023 par rapport au montant net hors taxe annuel de l'année 2022.

Le montant net hors taxe annuel 2023 d'achat d'espace DIGITAL devra être supérieur à 15 000€.

Elle est calculée sur la tranche de dépassement selon le tableau ci-dessous :

<b>PROGRESSION DU MONTANT NET HT DE L'ACHAT D'ESPACE DIGITAL ENTRE 2022 ET 2023</b>	<b>% REMISE Sur la tranche de dépassement</b>
<p style="text-align: center;">30%</p>	<p style="text-align: center;">-10%</p>
<p style="text-align: center;">50%</p>	<p style="text-align: center;">-20%</p>

Les remises cumul de mandats ou prime de centralisation et volume sont cumulables..

Pour une mise en application de la remise de progression, l'annonceur doit s'engager par écrit à l'égard d'Antenne Solutions Business sur un montant net hors taxe d'achat d'espace publicitaire au cours de la totalité de l'année 2023 sur les sites et applications en régie chez Antenne Solutions Business.



## **CUMUL DE MANDATS ..... -5%**

Tout annonceur qui confie ses achats d'espaces publicitaires à un mandataire en 2023 peut bénéficier de la remise cumul de mandats sur son chiffre d'affaires brut réalisé au cours de l'année.

La remise cumul de mandats s'applique à tout annonceur qui confie l'achat de ses campagnes à un mandataire, qui en 2023 répond aux critères cumulatifs suivants :

- Le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, l'achat, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur.
- Le mandataire est titulaire d'au moins 2 mandats d'achats d'espace publicitaire d'annonceurs différents en 2023.

Cette remise n'est accordée que si Antenne Solutions Business est en possession d'une attestation de mandat conforme au modèle joint en annexe des Conditions Générales de Vente d'Antenne Solutions Business.

La remise cumul de mandats s'applique en cours d'ordre sur le montant brut hors taxe d'achat d'espaces publicitaires sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business, toutes remises déduites, sur l'année 2023.

## **PRIME DE CENTRALISATION..... -10%**

Tout annonceur qui confie ses achats d'espaces publicitaires à un mandataire en 2023 peut bénéficier d'une prime de centralisation sur son chiffre d'affaires brut négocié réalisé au cours de l'année. La prime de centralisation ne s'applique pas aux Conditions Particulières de Vente.

La prime de centralisation s'applique à tout annonceur qui confie l'achat de ses campagnes à un mandataire, qui en 2023 répond aux conditions suivantes :

- Le mandataire justifie de la souscription à un logiciel d'adserving et réalise la gestion (mise en ligne, changement de visuels, bilans statistiques) des campagnes de l'annonceur.
- Le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, l'achat, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur.
- Le mandataire est titulaire d'au moins 2 mandats d'achats d'espace publicitaire de 2 annonceurs différents en 2023.
- Cette prime n'est accordée que si Antenne Solutions Business est en possession d'une attestation de mandat conforme au modèle joint en annexe des Conditions Générales de Vente d'Antenne Solutions Business.

Dans le cas où la condition n° 1 n'est pas remplie, la prime de centralisation ne peut être appliquée.

La prime de centralisation s'applique en cours d'ordre sur le montant brut hors taxe d'achat d'espaces publicitaires sur les sites en régie chez Antenne Solutions Business, toutes remises déduites, sur l'année 2023.

En cas de non-respect du délai de paiement prévu par les Conditions Générales de Vente, la prime de centralisation sera suspendue sur les prochaines campagnes jusqu'à régularisation des factures concernées.

# CONDITIONS COMMERCIALES 2023

---

## Contacts :

**Arnaud Tanguy - Directeur de régie**

[Arnaud.tanguy@antennereunion.fr](mailto:Arnaud.tanguy@antennereunion.fr)

0692 21 26 44

**Julien JEANSON – Directeur marketing**

[julien.jeanson@antennereunion.fr](mailto:julien.jeanson@antennereunion.fr)

0692 36 68 68

**Anthony Saminadin – Responsable marketing**

[anthony.saminadin@antennereunion.fr](mailto:anthony.saminadin@antennereunion.fr)

0692 44 83 86